



GATINE POITEVINE

Lettre d'information septembre 2013 Vallée du Magnerolles



SOMMAIRE

Edito

Que se passe-t-il sur le site ?

Les acteurs en parlent.

Vous pouvez agir !

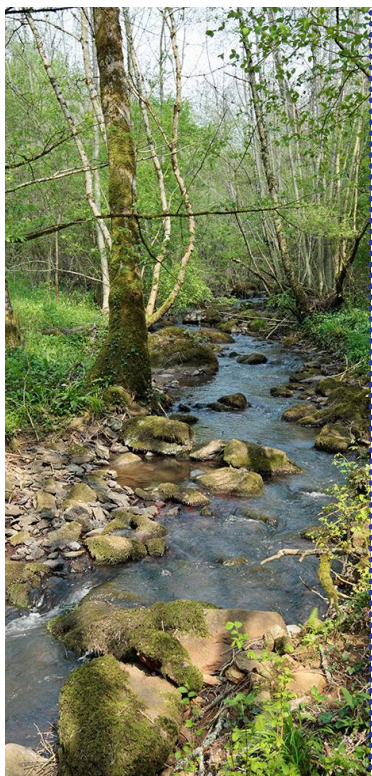
EDITO : un changement d'animateur

Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre Sud Gâtine, jusqu'alors animateur du site Natura 2000 « Ruisseau du Magnerolles » (n°FR5400444) sur la période 2006-2012 passe le relai au CPIE Gâtine Poitevine de Coutières pour les trois années à venir (2012 à 2014).

Le CPIE Gâtine Poitevine et son chargé de mission Anthony BENAY deviennent donc votre interlocuteur privilégié pour toutes informations relatives entre autre au processus de gestion contractuelle du site (Mesures Agroenvironnementales territorialisées et contrats Natura 2000) et à l'adhésion à la charte Natura 2000.

La relation restera constante entre le CPIE Gâtine Poitevine et le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre Sud Gâtine de sorte à assurer un véritable relai et une cohérence.

Rudy SUIRE
Président du CPIE de Gâtine Poitevine



Pourquoi un réseau Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau de sites sur lesquels existent des espèces et des habitats remarquables ou menacés. Les Etats de l'Union Européenne s'engagent pour préserver ce patrimoine écologique. Localement l'approche est de réunir les meilleures conditions possibles (en prenant en compte les activités humaines) pour assurer la conservation des espèces et habitats visés par les directives européennes sur le site.

Ainsi, le site de la vallée du Magnerolles s'étend sur 1822 ha répartis sur 4 communes. Il abrite 2 habitats naturels et 19 espèces d'intérêt communautaire.

Les habitats les plus caractéristiques sont les pelouses se développant sur les affleurements rocheux des Tines de Chobert. L'Ecrevisse à pieds blancs, pour laquelle un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope a par ailleurs été pris depuis 1995, a quasiment disparu suite à deux accidents chimiques en 2002. Reste cependant une population conséquente d'Agrions de Mercure pour lesquels un suivi a été effectué dans le courant de l'été 2013.

Que se passe-t-il sur le site ?

COMMUNICATION

Une action de sensibilisation a été réalisée auprès de l'école maternelle de Soudan. L'animation a été partagée entre le Syndicat Mixte à la Carte et le CPIE Gâtine Poitevine.



Les enfants les pieds dans l'eau

Un panneau d'information sera prochainement installé sur la commune de Nanteuil. Ce dernier est en cours de conception. Il sera installé aux abords de la route de La Mothe Saint-Héray au départ du sentier passant devant la Fontaine des Roches.

LE SMC ŒUVRE SUR LE SITE

Le maintien de la bonne qualité des ripisylves et des berges du Magnerolles et de ses affluents conditionnent la présence d'espèces animales aquatiques d'intérêt communautaire (Ecrevisse à pattes blanches, Chabot). Le document d'objectifs prévoit par conséquent la restauration et l'entretien de ces milieux.

Les travaux de restauration du milieu engagés par le SMC se poursuivent avec la restauration de plusieurs secteurs effective ou prévue pour l'année 2013 :

- Clôture et réfection d'un passage à gué sur l'exutoire issu du lavoir de Puyravault.
- Intervention sur une source de la Brotelière avec dégagement du départ de source et pose de clôture.
- Restauration du cours d'eau en aval du lavoir de Magnerolles.
- Pose de clôture sur le Magnerolles en aval de la route de La Mothe Saint-Héray.

Tous les travaux ayant trait à la réouverture de points de source ou mise en défens de l'écoulement pour le maintien d'une zone non piétinée améliorent les qualités d'accueil de ces zones pour l'Agrion de Mercure (au même titre que d'autres odonates inféodés à ce type de milieux).

Les aménagements de clôture et de passages à gué, qu'ils soient sur les écoulements de source ou sur l'écoulement principal du Magnerolles permettent l'amélioration de la qualité de l'eau et limitent la dégradation des berges. La qualité des habitats aquatiques s'en ressent et ce sont l'ensemble des espèces d'intérêt communautaires aquatiques qui en bénéficient (Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Lamproie notamment).

NATURA 2000 AUPRES DES AGRICULTEURS



Vaches paissant paisiblement dans une prairie humide...

D'autre part, l'un des principaux leviers d'action pour améliorer l'état de conservation des espèces et habitats du site réside dans l'action auprès des exploitants agricoles du fait de la proportion importante de terrains agricoles dans le bassin versant du Magnerolles.

A ce titre, le CPIE Gâtine Poitevine est aussi opérateur et animateur des Mesures-Agroenvironnementales (MAET) sur le bassin versant du Magnerolles. Ces aides soutiennent notamment les actions de limitation de la fertilisation, de maintien ou création de surfaces enherbées, d'entretien de haies, et de conversion à l'agriculture biologique.

Les exploitants du bassin sont, pour quelques uns, engagés dans des Mesures agroenvironnementales.

Pour la campagne 2013 ce sont donc :

- 5 nouveaux exploitants engagés dans la démarche
- 150 ha engagés en gestion extensive de la prairie (limitation des apports de fumier et engrais minéraux)
- 3,5 km de haies engagées en entretien
- 2 km de ripisylve engagées en entretien.

SUIVIS SCIENTIFIQUES SUR LE SITE

Le site fait l'objet d'un inventaire concernant l'agrion de Mercure. Cette petite demoiselle, dont la présence est avérée sur le site plus particulièrement dans les zones de ruisselets et suintements de ce dernier, est protégée au niveau européen.

De nombreuses autres espèces sont étudiées sur le site. Les amphibiens et reptiles (Grenouille rousse, Triton marbré, Alyte accoucheur, Couleuvre verte et jaune) sont suivis de près ainsi que les populations piscicoles (Truites, Chabot, Lamproies).



Agrion de Mercure

DES ÉLEVEURS ENGAGÉS

✓ M. Et Mme BRACONNIER (éleveurs ovins et caprins à Chausseroy de SOUDAN)

Présentez-vous en quelques mots ainsi que vos activités professionnelles ?

Nous nous sommes installés à Chausseroy en 1980 dans cette ferme de 40 ha avec un troupeau de 200 brebis et 80 chèvres. A ce jour nous avons 200 brebis qui sont au pâturage quasiment toute l'année et 200 chèvres qui ne sont pas en pâturage mais sont alimentées pour une grande partie par les produits issus de l'exploitation. L'évolution du coût des céréales a poussé vers ce modèle.

Quel est votre rapport au territoire au-delà de l'exploitation agricole ?

Nous sommes tombés sous le charme du lieu dès notre installation. Notre approche a donc été dès le départ de s'adapter à la ferme plutôt que de l'adapter à nos besoins. La valeur fourragère était par ailleurs en pleine revalorisation de par les études du BTPL (Bureau Technique de Production Laitière) et plus récemment l'appui de la Région Poitou-Charentes.

Nous avons donc appris à faire avec la haie, les vieux arbres. Nous apprécions beaucoup ce contexte paysager et nous sommes en découverte permanente concernant la biodiversité hébergée par ces parcelles. Nous avons pu approfondir nos connaissances grâce à nos enfants qui sont naturalistes et photographes animaliers (NDLR : <http://lesfreresbraco.jimdo.com/>) et aussi grâce aux nombreux et réguliers passages de naturalistes sur les terrains (dont Pierre Grillet spécialiste amphibien par exemple).

Quel est votre ressenti par rapport à Natura 2000 et aux MAET ?

Natura 2000 a été une reconnaissance de la valeur en termes de biodiversité du Bassin versant du Magnerolles ainsi que l'occasion de développer les connaissances sur le site et enfin l'occasion de rencontres. Par contre, cela n'a pas empêché le drainage de la partie amont du site comprenant les sources du Magnerolles.

Nous n'avons pas pu bénéficier à ce jour de compensation financière par rapport au mode de gestion extensif que nous appliquons. Cependant nous nous sommes engagés cette année dans une MAET impliquant l'entretien de la ripisylve, des haies et enfin une limitation de l'épandage sur nos parcelles. Nous soulignons toutefois l'incohérence de verser plus d'aides pour la remise en prairie d'une zone précédemment labourée plutôt que pour soutenir les bonnes pratiques permettant la conservation du milieu...

UN PRÉSIDENT D'ASSOCIATION DE PÊCHE MILITANT

✓ Guy ARNOUX (Président de l'AAPPMA des pêches sportives de SAINT-MAIXENT L'ECOLE)

Présentez votre association en quelques mots ?

L'association composée de 290 adhérents est gestionnaire des cours d'eau sur le Saint-Maixentais depuis 1927. (la Sèvre Niortaise, le Pamproux, le Puits D'enfer, Soignon, le Ru de Ste-Eanne, le Magnerolles, le Glandune, le Savrelle et l'Hermitain). Elle a su s'entourer de personnes compétentes au niveau de son conseil d'administration et des membres cooptés qui ont sensibilisé les membres de l'association à l'importance de l'aménagement du milieu et ce dès 1985.

Que représente le Magnerolles pour vous ?

Ce ruisseau qui autrefois était un ruisseau pépinière est suivi par pêches électriques ce qui nous a montré l'évolution de sa population. Dès 1990, suite à la mise en évidence des richesses piscicoles (ex : truites sauvages) et de la biodiversité remarquable (ex : écrevisses à pattes blanches) du ruisseau grâce au biotope riche et de qualité du moment, l'AAPPMA a déposé une demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) obtenue en 1995. La valeur patrimoniale de son bassin versant a ensuite justifié le classement en zone Natura 2000. Depuis 1990 c'est le premier ruisseau en gestion patrimoniale des Deux-Sèvres.

Quelle est votre implication sur le Magnerolles ?

Des déversements de galets fluviaux sont effectués depuis 1985 sur les zones de frayères du Magnerolles, afin d'augmenter leur efficacité. Devant les résultats très intéressants, d'autres actions sur le milieu ont été entreprises :

- Restauration du lit en amont de la nationale à Soudan (en collaboration avec la commune de Soudan, le SMC, la participation de l'IME de Villaines et des bénévoles de l'AAPPMA).
- Restauration du lit en amont du pont du Veillor (par des entreprises de travaux agricoles locales, le SMC, avec la participation des bénévoles de l'AAPPMA et de l'ONEMA).
- Restauration de la Fontaine des Roches (en collaboration avec la commune de Nanteuil)

Comment voyez-vous l'avenir sur le Magnerolles ?

L'association est inquiète devant les dégradations qui sont effectuées sur la zone humide de l'Ussaudière :

Destruction d'une mare et construction d'un étang sans autorisation (remise en état suite à un dépôt de plainte), Destruction d'une zone humide par la mise en place d'un drainage. (une plainte est déposée).

Actuellement suite à ces travaux le cours d'eau est en à sec récurrent et précoce sur le secteur.

Il est inquiétant et inadmissible que le bassin versant du ruisseau du Magnerolles avec un APB et un classement en zone Natura 2000 puisse subir de telles dégradations.



VOUS POUVEZ AGIR POUR LE MAGNEROLLES !

Afin d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces du site Natura 2000 de la vallée du Magnerolles des outils existent et permettent à tous de s'engager.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, que vous un soyez un propriétaire privé, une collectivité, une association, une entreprise, ou un agriculteur :

La Charte Natura 2000

Simple et accessible à tous, la charte vous offre la possibilité de montrer votre engagement en faveur des espèces et/ou habitats menacés. Les bonnes pratiques doivent être respectées pendant 5 ans.

En contrepartie, si vous êtes un propriétaire privé, la charte vous donne droit à l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour les parcelles engagées. Pour les propriétaires forestiers, la charte vous donne accès à la Garantie de Gestion Durable des forêts (obligatoire, lorsque le boisement se situe en site Natura 2000, pour bénéficier d'avantages fiscaux spécifiques, type Monichon).

Le Contrat Natura 2000

La signature d'un contrat, sur une parcelle non agricole (hors PAC) vous assure une prise en charge du coût de travaux réalisés en faveur des espèces ou habitats constituant un enjeuxur le site, moyennant le respect de certaines bonnes pratiques.

Les engagements sont à respecter pendant 5 ans. Le coût pris en charge est évalué au montage du contrat, soit sur la base d'un devis (il y aura alors remboursement après paiement de facture), soit sur la base d'un coût forfaitaire lié aux opérations (paiement au forfait).

Si vous êtes un propriétaire privé, le contrat vous donne les mêmes avantages fiscaux que la signature de charte.

Les Mesures Agro-Environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales visent à favoriser financièrement les bonnes pratiques sur les parcelles agricoles.

Les engagements sont à respecter pendant 5 ans. Ils concernent des pratiques visant à réduire les impacts de l'exploitation sur le milieu (réduction des intrants, réduction des apports azotés, entretien des haies, etc.).

Le manque à gagner potentiellement induit ou le temps passé est rétribué en fonction de la typologie des mesures retenues et de leur niveau de contrainte.

Dans tous les cas si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter Anthony BENAY au CPIE de Gâtine Poitevine de sorte à ce qu'il puisse donner suite à vos demandes.

Une question, une précision, n'hésitez pas à nous contacter :

CPIE de Gâtine Poitevine

6 rue du Jardin des Sens 79340 COUTIERES
Tel : 05.49.69.01.44 / Fax : 05.49.69.12.52
Email : etudes@cpie79.fr

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Education à l'Environnement et Accompagnement des territoires
Association APEM, déclarée Loi 1901, affiliée à l'Union Nationale des CPIE



GATINE POITEVINE

